

Publié le 16 avril 2025

La Spl des eaux de Castres-Burlats élève un bassin d'orage

Pour éviter que les eaux usées rejoignent le milieu naturel à l'occasion de fortes pluies, la Spl des eaux de Castres-Burlat construit, depuis la mi-janvier, qui assure la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur le secteur, érige un barrage. Coût de l'opération : 3 M€.



A quoi peut bien servir un tel édifice ? A stocker les eaux pluviales excédentaires produites lors des gros orages afin qu'elles évitent de rejoindre le milieu naturel. Ce projet trouve son origine dans le schéma directeur des eaux pluviales réalisées en 2017 et d'une directive européenne imposant le moins possible de rejet d'eaux usées dans l'environnement, assure ainsi, **Pierre Lapellerie, le directeur de la Spl**.

Un bassin qui fait tampon

A Castres, la moitié de la ville est encore dépendante d'un réseau d'assainissement unitaire, à savoir une seule canalisation dédiée aux eaux usées et pluviales, ces dernières filant à toute vitesse vers la station d'épuration de Mélou, pour y subir les traitements requis. Or, lorsque le ciel se déchaîne, la station d'épuration ne peut absorber de telles quantités d'eaux, qui finissent leur course dans

l'Agout pour éviter la sursaturation de cette dernière. **L'équation écologique est donc mauvaise : les eaux usées peuvent se retrouver dans le milieu naturel.** L'utilité de ce bassin d'orage se situe à cette charnière : en faisant tampon en amont, il évitera le rejet des eaux polluées qui seront traitées plus tard.

L'eau « dégrillée »

Les travaux ont débuté mi-janvier. La première phase est en cours d'achèvement. Un réservoir enterré de 10 mètres sur 18 de large a été créé, offrant une capacité de 1 500 m³. Sur le réseau passant dans les parages, un système visant à « dégriller » l'eau y sera raccordé (suppression des matières sèches polluantes pour éviter qu'elles ne finissent leur course dans le bassin). En cas de grosses pluies, l'eau excédentaire pourra être évacuée vers l'Agout puisqu'elle aura été avant « dégrillée ». Autre mesure écologique : la mise en place d'un système dit de charbon actif, pour traiter les gaz viciés susceptibles de s'échapper de l'eau stagnant dans le réservoir ; gaz ayant pour autre bénéfice immédiat de réduire les mauvaises odeurs s'échappant des eaux stagnantes. Le chantier est mené à bien par un groupement d'entreprises. La mise en service est prévue pour le mois de juin 2026. Le bassin étant enterré, sur la surface foncière du dessus, **un parking sera créé destiné aux agents du réseau de bus Libellus.**